

N°50

Mutame ESSENTIEL



PAGES Spéciales

SAVOIE MONT-BLANC



Toute l'équipe de Mutame Savoie Mont-Blanc vous souhaite une excellente année 2012



	S.S.	MUTAME ①	MUTAME ②	MUTAME ②+ Dépassements honoraires	MUTAME ③	MUTAME ③+ Dépassements honoraires
SOINS COURANTS						
Consultations, visites, radiologie	70 %	100 %	100 %	100 % / 150 %	100 %	100 %
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de transport, ambulances	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments : - Vignettes blanches - Vignettes bleues - Vignettes oranges	65 % 30 % 15 %	100 % 100 % 45 %	100 % 100 % 75 %	100 % 100 % 75 %	100 % 100 % 100 %	100 % 100 % 100 %
Médecine douce : Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, micro-kinésithérapie, diététique, acupuncture (3 séances / an)	-	17 €/séance	17 €/séance	17 €/séance	17 €/séance	17 €/séance
Cure thermale (soins) Forfait d'hébergement cure Forfait de transport cure ¹	65 % 65 % 65 %	100 % - -	100 % 162 € 81 €	100 % 162 € 81 €	100 % 162 € 81 €	100 % 162 € 81 €
OPTIQUE / DENTAIRE / APPAREILLAGE						
Verres et Monture (forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)	60 %	100 %	S.S. + 185 €	S.S. + 370 €		
Lentilles acceptées / refusées par la S.S.	60 % / -	-	S.S. + 104 € / an	S.S. + 208 € / an		
Chirurgie au laser de l'œil refusée par la S.S.	-	-	307 € / œil	511 € / œil		
Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %		
Prothèses dentaires	70 %	100 %	165 %	330 %		
Implants / Actes hors nomenclature / Parodontologie	-	-	150 € / an	300 € / an		
Orthodontie acceptée par la S.S.	70 % / 100 %	100 %	160 %	250 %		
Orthodontie refusée par la S.S.	-	-	60 %	160 %		
Audioprothèses	60 %	100 %	370 %	470 %		
Appareillage, orthopédie	60 % / 65 %	100 %	200 %	350 %		
HOSPITALISATION						
Frais de séjour	80 %	100 %	100 %	100 %		
Honoraires	80 %	100 %	100 % / 150 %	100 % / 150 %		
Forfait journalier (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	100 %	100 %	100 %		
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100 %	100 %	100 %		
Chambre particulière (avec hébergement) (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	-	60 € / jour	80 € / jour		
Frais d'accompagnement (12 jours / an) ²	-	-	35,10 € / jour	70,20 € / jour		

Les « plus » MUTAME

inclus dans chaque garantie

PRÉVENTION / PRESTATIONS SOCIALES

PRÉVENTION	- Pilule contraceptive refusée par la S.S.	30 € / an
	- Vaccins refusés par la S.S.	22 € / an
	- Sevrage tabagique accepté par la S.S.	80 € / an
	- Ostéodensitométrie acceptée/refusée par la S.S. ³	100 % / 150 %
PRESTATIONS SOCIALES	- Allocation Naissance/Adoption ⁴	130 €
	- Allocation Mariage/PACS	130 €
	- Allocation pour frais d'obsèques ⁵	579 €
	- Rente d'orphelin ⁶	210 € / an / enfant
	- Allocation vacances retraités ⁵	135 € / an
	- Allocation vacances enfants (45 jours/an)	2,60 € / j. / enfant
	- Aides familiales (complémentaire CAF : 240 h/an)	50 % de la dépense
- Aides ménagères (240 h/an) ⁶	1,29 € / heure	
- Allocation vacances loisirs enfants handicapés ⁷	620 € maxi / an / enfant	
Aides exceptionnelles	Décision du Bureau	
Avances santé remboursables (sur 24 mois, sans intérêt, sans frais de dossier)	Oui	
Assistance vie quotidienne / Aide à domicile	2 000 € maxi	
Priorité Santé Mutualiste (écoute, informations, conseils, orientation)	Oui	

Dans les colonnes MUTAME 1, MUTAME 2, MUTAME 2+, MUTAME 3, MUTAME 3+, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La Mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La Mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

* Contrat collectif annuel souscrit auprès de l'Union MUTAME Garanties régie par le livre II du Code de la Mutualité.

- Le forfait transport cure n'est pas cumulable avec le forfait hébergement cure. Cette prestation concerne les curistes qui effectuent tous les jours le trajet de leur domicile vers le lieu de cure thermale.
- Cette prestation concerne les frais d'hébergement des personnes accompagnant par nécessité médicale un adhérent (quel que soit son âge) en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.
- Pour les garanties Mutame 2+ et Mutame 3+, prise en charge à hauteur de 150% (Sécurité Sociale + Mutuelle).
- Si adhésion de l'enfant à la mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.
- Cette prestation concerne les retraités membres participants âgés de 60 ans et plus. Durée minimum du séjour : 5 jours. À l'exclusion des séjours dans la famille ou chez des amis.
- Cette prestation concerne les retraités âgés de 60 ans et plus, bénéficiant d'une aide de leur Caisse de Retraite.
- Cette prestation est versée jusqu'à l'âge de 20 ans.

Nouvelles Garanties santé modulaires 2012

Garanties appliquées aux nouveaux contrats souscrits à partir du 01/09/2011 :
possibilité de personnaliser son choix par assemblage de niveaux différents dans
les 3 modules sans toutefois dépasser un écart de 2 niveaux.
Demandez un devis personnalisé.

SOINS COURANTS	S.S.	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Consultations, visites, radiologie	70 %	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de transport, ambulances	65 %	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments : - Vignettes blanches	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
- Vignettes bleues	30 %	60 %	90 %	100 %	100 %	100 %
- Vignettes oranges	15 %	30 %	45 %	75 %	100 %	100 %
Petit appareillage, orthopédie	60 %	60 %	100 %	100 %	125 %	150 %
Médecine Douce : Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, étiopathie, diététique, acupuncture (3 séances /an)	-	-	-	-	15 €/séance	30 €/séance
Cure thermique (soins)	65 %	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Cure thermique (transport, hébergement)	65 %	65 %	100 %	S.S. + 80 € /an	S.S. + 120 € /an	S.S. + 200 € /an
OPTIQUE / DENTAIRE / APPAREILLAGE	S.S.	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Verres et Monture Adulte (forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)	60 %	60 %	100 %	S.S. + 150 €	S.S. + 275 €	S.S. + 400 €
Verres et Monture Enfant (forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)	60 %	60 %	100 %	S.S. + 100 €	S.S. + 175 €	S.S. + 250 €
Lentilles acceptées / refusées par la S.S.	60 % / -	60 % / -	100 % / -	S.S. + 100 € /an 100 € /œil	S.S. + 150 € /an 250 € /œil	S.S. + 200 € /an 500 € /œil
Chirurgie au laser de l'œil refusée par la S.S.	-	-	-	-	-	-
Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires	70 %	70 %	100 %	150 %	250 %	350 %
Implants / Actes hors nomenclature / Parodontologie	-	-	-	-	150 € /an	300 € /an
Plafond annuel dentaire : 1 000 € la 1ère année d'adhésion	-	-	-	-	-	-
Orthodontie acceptée par la S.S.	70 %/100 %	70 %/100 %	100 %	S.S. + 100 € /sem. 50 € /an	S.S. + 200 € /sem. 100 € /an	S.S. + 350 € /sem. 175 € /an
Orthodontie refusée par la S.S.	-	-	-	-	-	-
Audioprothèses	60 %	60 %	100 %	S.S. + 200 € /app. /an	S.S. + 400 € /app. /an	S.S. + 600 € /app. /an
Autres appareillages (lit médicalisé, fauteuil roulant...)	65 %/100 %	65 %/100 %	100 %	150 %	200 %	300 %
HOSPITALISATION	S.S.	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Frais de séjour	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires	80 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Forfait journalier (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	100 % (franchise annuelle 5 jours)	100 %	100 %	100 %	100 %
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière (avec hébergement) (limitation en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	-	-	100 % 40 € /jour 30 jours /an	100 % 60 € /jour 60 jours /an	100 % 80 € /jour 90 jours /an
Frais d'accompagnement (12 jours /an)	-	-	-	20 € /jour	35 € /jour	50 € /jour

Les « plus » MUTAME

inclus dans chaque garantie¹

PRÉVENTION / PRESTATIONS SOCIALES

PRÉVENTION :	- Pilule contraceptive refusée par la S.S. - Vaccins refusés par la S.S. - Sevrage tabagique accepté par la S.S. - Ostéodensitométrie acceptée/refusée par la S.S.	30 € /an 30 € /an 80 € /an 100 %
PRESTATIONS SOCIALES :	- Allocation Naissance / Adoption ² - Allocation Mariage / PACS - Allocation pour frais d'Obsèques* - Rente d'Orphelin*	100 € 100 € 579 € 210 € /an /enfant
Aides exceptionnelles	Décision du Bureau	
Avances santémobiliers (sur 24 mois, sans intérêt, sans frais de dossier)	2 000 € maxi	
Assistance vie quotidienne / Aide à domicile	oui	
Priorité Santé Mutualiste (écoute, informations, conseils, orientation)	oui	



Pour un devis personnalisé
04 50 33 11 36
www.mutame74.com

Dans les colonnes ECO, Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Niveau 4, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La Mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La Mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

* Contrat collectif annuel souscrit auprès de l'Union MUTAME Garanties régie par le livre II du Code de la Mutualité.

1. Cette prestation concerne les frais d'hébergement des personnes accompagnant par nécessité médicale un adhérent (quel que soit son âge) en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.

2. Si adhésion de l'enfant à la Mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.

3. Pour ECO : prévention, aides exceptionnelles, avances santé remboursables, priorité santé mutualiste uniquement



Essentielles

01///

La santé taxée



Les contrats santé solidaires et responsables sont taxés à hauteur de 7 % depuis le 1^{er} octobre 2011.

Le Parlement avait déjà voté en 2010 une taxe à hauteur de 3,5 %. Cette seconde augmentation en moins d'un an, ajoutée à la très forte augmentation de la contribution sur le chiffre d'affaires des mutuelles décidées il y a trois ans, font que **les diverses taxes atteignent 13,27 % du montant des cotisations payées par les adhérents mutualistes.**

Pour notre Mutuelle, sur un budget en 2012 d'environ 8 millions d'€, c'est près de 1 million d'€ de taxes qui sont prélevées sur vos cotisations et reversées intégralement à l'État.

Cette mesure étant applicable au 1^{er} octobre 2011, cela a représenté pour notre Mutuelle une dépense supplémentaire de 60 000 € pour l'année 2011 que nous n'avions pas pu prévoir. **Pour ne pas pénaliser le budget des adhérents, votre Conseil d'Administration avait décidé de ne pas répercuter cette nouvelle augmentation de taxe sur l'année 2011.**

Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2012, cette nouvelle taxe est intégrée au montant de votre cotisation. Son montant est indiqué sur l'appel de cotisation que vous avez reçu en fin d'année.

Dans le but une nouvelle fois de ne pas pénaliser le budget des adhérents, votre Conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter la cotisation hors taxe des adhérents pour l'année 2012.

02///

Mutame Assistance



© Fotolia.com

Tous les adhérents à l'une de nos garanties santé bénéficient :

- ✓ De services à domicile suite à :
 - Hospitalisation supérieure à 24 heures,
 - Immobilisation à domicile
 - Chimiothérapie ou radiothérapie
 - Naissance
 - Enfant malade ou blessé
 - École à domicile
 - Hospitalisation de la nourrice
 - Téléassistance

- ✓ D'une assistance vie quotidienne
 - Informations médicales, juridiques, sociales et de la vie courante

Le numéro de téléphone de MUTAME ASSISTANCE et le code réservé à notre Mutuelle apparaissent sur votre carte d'adhérent.

03///

Priorité santé mutualiste



3935
 Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe
 Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Tous les adhérents à l'une de nos garanties santé disposent également des services de la plateforme téléphonique « Priorité Santé Mutualiste » qui vous permet de bénéficier d'une écoute, d'informations, d'orientation et d'accompagnement sur vos préoccupations de santé.

Le code réservé à notre Mutuelle MUTAME Savoie Mont-Blanc est inscrit sur votre carte d'adhérent.

Santé - Prévoyance
 Mutuelle

Mutame
 SAVOIE MONT-BLANC

www.mutame74.com

Mutame Essentiel - Pages spéciales régionales

Janvier 2012 - N° 50 - ISSN : 1297 4005 - Directeur de la publication : M. Daniel Lemenuel -
 Directeur de la rédaction : M. Geoffrey Domanski - Conception et réalisation : C.A.G., Paris.
 Impression : PRN, Caen. Imprimé sur papier recyclé PEFC - Couverture : © Fotolia.com

Agence régionale :

Maison de la Fonction Publique Territoriale
 55, rue du Val-vert - BP 101 - 74604 Seynod Cedex
 Tél. : 04 50 33 11 36 - Fax : 04 50 33 05 24
 contact@mutame74.com

